

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;
 Vu la loi n° 91-11 du 23 mai 1991 fixant le régime des pensions civiles et militaires de la Caisse de retraite du Togo, notamment son article 71 ;
 Vu le décret n° 82-137 du 11 mai 1982 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;
 Vu le décret n° 86-109 du 05 juin 1986 portant organisation et attributions du ministère de l'Economie et des Finances ;
 Vu le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du Gouvernement, modifié par le décret n° 2003-233/PR du 4 août 2003 ;

Le conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur BOROZE Tchaa Lasigaisi, n° mle 020347-M, inspecteur principal des Douanes est nommé directeur de la Caisse de Retraites du Togo.

Art. 2 : Le ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 5 avril 2005

Le Premier Ministre
Koffi SAMA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations
Débaba BALE

Le Président de la République par Intérim
El Hadj Abass BONFOH

DECRET N°2005-046 /PR du 22 avril 2005 relatif aux attributions du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM,

Vu les articles 66 et 78 de la Constitution ;
 Vu le décret n° 2001-130/PR du 22 mai 2001 portant attributions et organisation du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
 Vu le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du gouvernement modifié par le décret n°2003-233/PR du 04 avril 2003 ;

DECRETE :

Article premier : Les attributions du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation sont exercées provisoirement par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Art. 2 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 22 avril 2005

Le Premier Ministre
Koffi SAMA

Le Président de la République par Intérim
El Hadj Abass BONFOH